

Qui suis-je ?

Éducatrice spécialisée, J'ai acquis mon savoir faire et être au cours de:

- 10 ans d'expériences en institutions (DITEP, MAS et IME), dont six ans sur un groupe d'enfants TSA
- depuis 9 ans, en accompagnement à domicile d'enfants et adultes TSA ou autre diagnostic
- J'ai animé des Cafés Asperger pour adolescents pendant 7 ans
- et je fais du repérage d'adultes TSA en institution pour le compte du CRA

Je suis diplômée d'État de l'éducation spécialisée depuis 2005 et j'ai suivi des **formations complémentaires**, telles que:

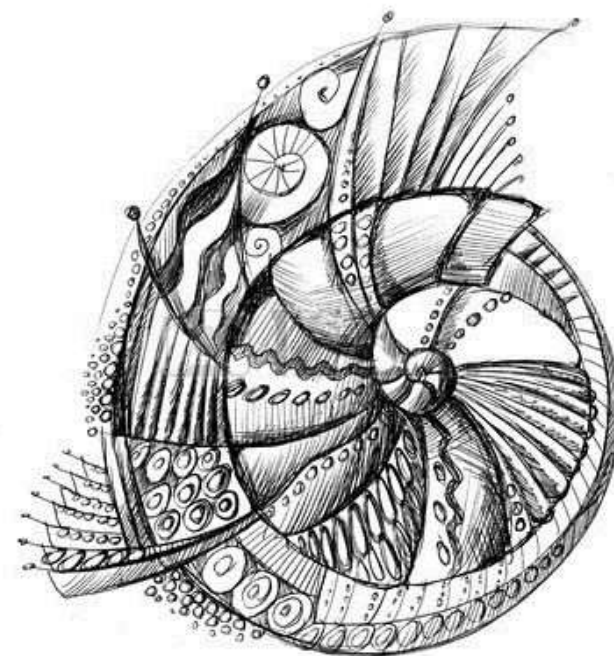
- TEACCH/ PECS / CAA / ABA / compétences socles / éducation structurée et scolarisation
- Groupes d'habiletés sociales
- Outils évaluation: PEP-3 / Fonctions exécutives / Vineland II
- Autisme et trans-identité
- TSA et TDHA

Valérie Périot

06 08 42 66 79

valerieperiot@yahoo.fr

*Educatrice spécialisée
Indépendante
Diplômée d'Etat*



*Prise en charge éducative à domicile
d'enfants et d'adultes TSA et porteurs
d'handicap*

Educatrice spécialisée à domicile?

Un accompagnement personnalisé

Aides financières

Je propose un accompagnement et un suivi socio-éducatif d'une personne en situation de handicap à son domicile ou tout autre lieu (école, centre de loisirs...).

En fonction des besoins et des attentes de chacun, mon accompagnement s'organise autour de la **construction d'un projet éducatif individuel**.

L'objectif principal de ce projet est l'amélioration du quotidien de l'enfant ou de l'adulte suivi, ainsi que celui de sa famille.

Le **bien-être** de la personne est au cœur du dispositif.

Tarif du suivi éducatif :

Le tarif horaire est de 25 euros net

-Mise en place d'**éducation structurée**: développer les compétences par des ateliers d'apprentissages individualisés au fonctionnement de la personne, structuration du temps et de l'espace de **manière visuelle (TEAACCH)**

-**Développer la communication** avec l'apprentissage des précurseurs de la communication et mise en place de **CAA**

-Maintenir et/ou développer **l'autonomie** et la socialisation (**habiletés sociales**)

-Compréhension et régulation des **comportements défis**

-Soutien parental

-Et autres axes de travail envisagés **ensemble lors de l'élaboration du projet individuel**

Le règlement se fera par **chèque emploi service universel (CESU)**.

Vous devenez « particulier employeur » et bénéficiez d'un avantage fiscal qui peut prendre la forme d'une réduction ou d'un crédit d'impôt pouvant atteindre 50% des sommes versées dans la limite d'un plafond de 12 000 €. De plus, les charges patronales sont réduites lorsque vous avez droit à l'AEEH ou à la PCH.

PCH : la prestation de compensation du handicap est une aide personnalisée, allouée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), permettant la prise en charge de certaines dépenses liées au handicap.

AEEH : l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé est une prestation destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap.